

RPI BOZ- OZAN- REYSSOUZE

Compte-rendu du conseil d'école Mardi 17 novembre 2020 à Ozan

Ordre du jour :

- Résultats des élections de parents
- Effectifs et répartitions
- Vote du règlement du RPI
- Remplacement des ATSEM en cas d'absence
- Problème de l'utilisation du bus pour les moins de 3 ans
- Financement de la piscine pour les CM1
- Portes ouvertes du RPI
- Questions diverses

Personnes présentes :

En raison de la crise sanitaire, les personnes présentes à ce conseil d'école ont été limitées à 10.

Les enseignants : Mmes Grossiord , Lussiaud et M. Mathy.

Les municipalités : Mmes Pelus et Pesenti et M. Giraud

DDEN : M. Coulas

Les délégués de parents d'élèves : Mmes Champreux, Lebon et Rouxel.

Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

Cette année, le taux de participation est quasiment identique à celui des années précédentes.

Il y a eu 102 votants sur 239 électeurs. 9 votes nuls. 93 pour la liste présentée.

Effectifs du RPI

A Reyssouze :23 PS + 27+2EV MS +17+1EV GS soit un total de 67 + 3 EV (EV : Enfant du voyage scolarisé moins de 5 mois par an dans notre école).

Répartition dans les classes: 23PS 22MS +2EV 5MS+17 GS+1EV

A Ozan : 15 CP 19CE1 22CE2+1EV soit un total de 56+1EV

Répartition dans les classes : 1 classe de CP 1classe de de CE1 1 classe de CE2

A Boz : 24CM1+1EV 13CM2+3EV soit un total de 37 élèves +4EV

Répartition : 17CM1+ 1EV 7CM1 + 13CM2+3EV

Ce qui fait un total de 160 élèves +8 EV dans le RPI.

Les effectifs de notre RPI sont encore très justes et notre école peut encore craindre une fermeture. Mais nous avons des raisons d'espérer une remontée de nos effectifs, ils sont d'ailleurs en hausse par rapport à l'an dernier et le seront encore l'année prochaine d'après nos prévisions. D'autres indicateurs sont positifs : nous avons enregistré 9 inscriptions depuis la rentrée de septembre, un certain nombre d'enfants issus de la communauté du voyage qui ont été radiés cette année par peur de la pandémie, devraient revenir l'année prochaine, les naissances en 2019 et 2020 sont importantes (24 et 22 enfants) .

Vote du règlement intérieur

La mention « Pendant la crise covid, le règlement peut être adapté en fonction des protocoles sanitaires » a été rajoutée en introduction.

Remplacement des ATSEM

Depuis le début de la crise sanitaire, l'école maternelle déplore de nombreuses absences d'ATSEM qui n'ont pas été remplacées. Cette année, Mme Boyat a été partiellement (seulement les matins) remplacée qu'à partir de la 3^{ème} semaine d'absence. Mme Lussiaud souhaiterait que le SIVOS prévoit un système de remplacement plus réactif car le manque de personnel rend l'organisation de l'école très compliquée, surtout en ce moment avec le plan Vigipirate alerte attentat et le protocole sanitaire renforcé.

Mme Pesenti, présidente du SIVOS, explique qu'il est difficile de remplacer du jour au lendemain les arrêts, encore plus si ceux-ci sont courts ou renouvelés de semaine en semaine. Le choix a été fait de ne pas recourir à l'intérim mais de proposer le remplacement à un employé SIVOS, ce qui est moins onéreux. Cela suppose aussi que l'employé puisse se libérer aux horaires d'école. Elle assure que le SIVOS fera au mieux pour répondre à cette demande.

Problème de l'utilisation du bus des moins de 3 ans

Les parents soulèvent le problème des enfants de moins de 3 ans qui ne peuvent aller à la garderie car ils n'ont pas le droit de prendre le bus. Ils demandent s'il serait possible d'obtenir une dérogation. La demande doit être faite auprès de la Région qui gère les transports scolaires. Il est rappelé, que cette demande a déjà été faite il y a quelques années et n'avait pas été acceptée. Les parents demandent alors au SIVOS si un système de garderie pourrait être organisé à Reyssouze pour les enfants de moins de 3 ans. Les municipalités ne semblent pas favorables à cette proposition qui ne concernerait que peu d'enfants.

Financement de la piscine pour les CM1

Avant la fusion des communautés de communes, le secteur nord bénéficiait d'une subvention pour les classes de GS, CP et CE1. Quant au secteur sud, seules les classes de CP en bénéficiaient. Depuis 3 ans (fusion des comcom), seules les classes de CE1 sont subventionnées pour la location du bassin et le transport. Les enfants ont ainsi vu leur enseignement de la natation, passer de 30 à 10 séances à l'école primaire.

Les enseignants souhaiteraient que les CM1 puissent bénéficier de 10 séances. Ainsi, l'apprentissage de la natation se ferait tous les 2 ans et cela permettrait aux élèves de valider l'ASSN en 6ème au collège.

Les enseignants demandent aux communes si celles-ci pourraient prendre en charge pour moitié avec le Sou des Ecoles le coût de la piscine pour les CM1.

Le Sou des Ecoles a déjà donné son accord de principe à condition bien sûr que les familles répondent présentes à la manifestation qu'ils proposeront pour financer ce projet, ce financement se ferait en plus du budget annuel alloué aux écoles et n'impacterait pas les autres activités et sorties prévues.

Les maires consulteront leurs conseils municipaux respectifs.

Portes ouvertes du RPI

En raison de la crise sanitaire, elle n'aura peut-être pas lieu au mois de janvier. En attendant de pouvoir à nouveau recevoir les familles dans les écoles, les enseignants souhaitent mettre à jour le diaporama de présentation du RPI qui est diffusé sur le blog de l'école. Il est demandé aux membres du SIVOS s'ils acceptent de diffuser leur photo de présentation.

Questions diverses

-Des informations contradictoires sur l'obligation du port du masque dans le bus ont été données par les chauffeurs. Les parents poseront la question à la RDTA directement pour avoir une réponse claire sur les règles en vigueur.

-Un parent souhaiterait savoir comment la cantine s'organise pour éviter le brassage entre les classes. Mme Pesenti explique que le personnel a pour instruction d'installer les enfants par classe ou par fratrie et si possible toujours à la même place.

La séance a ensuite été levée.

Les secrétaires de séance, Mmes Champreux et Lussiaud